



## RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES DE VOYAGES, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCES

Comme l'exige la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de l'APWD pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par un ministère ou un organisme fédéral se rapportent aux activités qui appuient le mandat du ministère ou de l'organisme et les priorités du gouvernement.

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de l'APWD appuient la prestation des programmes et services de base suivants aux Canadiens :

- concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Detroit, au Michigan
- concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et la route inter-états 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis.

### Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences de l'Autorité du pont Windsor-Detroit

Catégories de dépenses	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (000 \$)	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Voyages			
Activités opérationnelles	\$ 99	\$ 9	\$ 90
Principaux intervenants	\$ -	\$ -	\$ -
Gouvernance interne	\$ -	\$ -	\$ -
Formation	\$ 4	\$ -	\$ 4
Autre	\$ -	\$ -	\$ -
A. Total des dépenses de voyages	\$ 103	\$ 9	\$ 94
B. Accueil	\$ 2	\$ 1	\$ 1
C. Frais de conférences	\$ 17	\$ 10	\$ 7
<b>Total [A + B + C]</b>	<b>\$ 122</b>	<b>\$ 20</b>	<b>\$ 102</b>
<b>Voyages internationaux effectués par le ministre et le personnel du ministre (compris dans Total des dépenses de voyages)</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>

Notez que l'augmentation des coûts de l'année précédente est, en raison, de la levée des restrictions de la pandémie COVID-19 sur les voyages d'affaires et la reprise des activités d'affaires.